

## **FICHE INTENDANCE 2021/2022**

**Document à rendre OBLIGATOIREMENT accompagné d'un RIB  
par tous les élèves EXTERNES  
et demi-pensionnaires**

Nom et prénom de l'élève : ..... Classe .....

Nom et Prénom (du Responsable financier ou tuteur) : .....

Adresse : .....

..... CP ..... Ville .....

N° portable : ..... N° domicile : ..... Email : .....

Mon enfant déjeunera au restaurant scolaire :

Oui  je fournis les documents ci-dessous :

Non

Le Quotient Familial «l'attestation de restauration scolaire 2021-2022 (logo région Ile de France) que la CAF vous a adressée par voie postale».

OU

L'attestation du Quotient Familial téléchargeable sur <https://www.iledefrance.fr/calculateur-quotient-familial>, accompagnée des photocopies de l'avis d'impôt 2020 sur les revenus 2019, de l'intégralité du livret de famille.

***POUR LES NOUVEAUX ELEVES*** un chèque d'un montant minimum de 20 € à l'ordre du lycée Van Gogh pour approvisionner le compte de cantine.

La restauration scolaire fonctionne selon un tarif au ticket fixé par la Région Ile-de-France. Le coût du repas s'applique en fonction des revenus des familles et de leur quotient familial (Q.F.) A défaut de ce document, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Pris connaissance du règlement intérieur de la demi-pension le : .....

Signature des parents :  
"lu et approuvé"

Signature de l'élève :  
"lu et approuvé"

**R.I.B. du responsable financier A AGRAFER ICI**

Le R.I.B. est destiné exclusivement au remboursement des élèves